

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 17 (1919)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : rapport annuel du comité central sur l'activité de la société pendant l'année 1918-1919

Autor: Mermoud, J. / Baumgartner, Th. / Allenspach, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres.

Rapport annuel du Comité central sur l'activité de la Société pendant l'année 1918 - 1919.

(7 avril 1918 à 29 mars 1919.)

1^o Aperçu général.

La période comprenant ce rapport coïncide avec celle des derniers combats et de la liquidation de la guerre mondiale. Les révoltes dans la vie politique et économique des peuples ont aussi déversé leurs vagues sur la Suisse neutre et n'ont pas épargné la vie de notre corporation et de notre société. A côté de cela, les questions administratives et techniques de la mensuration cadastrale suisse n'ont pas encore reçu de solution complète. On a cherché à régler les rapports entre les remaniements parcellaires et les mensurations cadastrales par l'arrêté du Conseil fédéral concernant l'encouragement aux remaniements parcellaires et par la circulaire aux gouvernements cantonaux. L'avenir nous apprendra si l'exécution de la mensuration parcellaire suisse ne subira pas de retard, du fait que, dans les régions susceptibles d'être remaniées, la mensuration parcellaire ne pourra être effectuée qu'une fois le remaniement complètement achevé. De l'avis de nombreux praticiens, cette décision de la Confédération ne suffit pas pour obtenir une exécution rapide des remaniements parcellaires; seule l'introduction du principe de l'obligation peut assurer le succès indispensable. C'est dans ce sens que, le 22 février à Zurich, s'est prononcée une assemblée de 150 géomètres, à la suite d'une conférence de Monsieur l'ingénieur agricole J. Girsberger.

Après avoir entendu une conférence de Monsieur le professeur F. Bæschlin, la même assemblée a déclaré d'approuver le degré d'instruction exigé actuellement des géomètres, tel qu'il résulte des prescriptions du règlement fédéral d'examen. Il y a lieu de saluer la décision et la proposition de la commission d'examen d'étendre à l'avenir les interrogations aux branches d'amélioration foncière.

Notre rapport doit également faire mention des questions relatives à la révision de l'instruction fédérale, à l'étude des prix et à la taxation. L'énorme renchérissement de la vie et les mouvements qui en ont été la conséquence, pour obtenir une

élévation des salaires et des prix des mensurations, constituent, en partie du moins, les raisons qui ont motivé la fondation des associations des géomètres-praticiens et des géomètres-employés.

2^o Comité central.

La composition du Comité central n'a subi aucune modification durant cette année. Monsieur le professeur F. Bæschlin, le rédacteur nouvellement élu de notre journal, a pris part aux délibérations dès son entrée en fonctions, ce qui a permis d'établir le contact nécessaire entre le journal et la corporation des géomètres.

3^o Etat des sociétaires.

La société centrale compte actuellement 410 membres, contre 411 l'année dernière. Quatre sociétaires sont décédés.

4^o Assemblées et séances.

La 4^e assemblée ordinaire des délégués a eu lieu à Olten, le 4 mai 1918. En raison des conditions défectueuses des moyens de communication, la majorité de l'assemblée a décidé de renoncer à la convocation d'une assemblée générale, bien que la réunion de cette dernière pût paraître nécessaire pour procéder à la nomination de la rédaction et à l'adoption du Règlement sur la taxation. L'assemblée des délégués a alors procédé à la liquidation des questions qui auraient dû être du ressort de l'assemblée générale.

Le Comité central a tenu cinq séances. Ont été soumises à des sous-commissions et à des délégations les questions suivantes: question des auxiliaires, propositions relatives à la transformation du journal et à l'organisation de la rédaction, conclusion du contrat avec la rédaction et l'imprimerie, entrevues avec le Bureau fédéral du Registre foncier concernant les plus-values de renchérissement.

5^o Journal.

Le 16^e tome du „Journal des Géomètres suisses“ a compté 288 pages, dont 78 en langue française, contre 316 pages durant l'année précédente.

Le journal a été expédié à:

410 sociétaires,
225 abonnés,
16 exemplaires gratuits ou d'échange.
Total 651 exemplaires.

Le tirage comprend 700 exemplaires, dont 20 sont réservés pour les archives. Sur la proposition du Comité central, l'assemblée des délégués a décidé la transformation de notre journal en „Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières“. Depuis le 1^{er} janvier 1919, le journal paraît sous ce nouveau titre. Monsieur le professeur F. Bæschlin, à Zurich, a bien voulu assumer la charge de rédacteur; en qualité de collaborateurs permanents, furent choisis: pour la partie améliorations foncières Monsieur le professeur C. Zwicky à Zurich, et pour la partie française, Monsieur C. Rœsgen, géomètre du cadastre, à Genève. La transformation de notre organe a été motivée, soit par la coopération des géomètres aux travaux d'améliorations foncières, rendue nécessaire par l'extension considérable des remaniements parcellaires, et soit spécialement par le fait qu'aucun journal ne s'occupait de cette question jusqu'à ces jours.

Le contrat avec l'imprimerie ne put être renouvelé pour trois ans qu'après avoir consenti à une très forte augmentation des frais d'impression. Des demandes à d'autres imprimeries n'ont pas été suivies d'offres plus favorables.

6^o Sections et groupes.

Le 8 septembre à Olten a été fondée l'„Association des géomètres-employés de la Suisse“, et le 5 octobre à Zurich, a été constituée l'„Association suisse des géomètres-praticiens“. Ces groupements se sont constitués en vue de défendre les intérêts économiques de leurs membres.

Ces deux associations ont donné l'assurance qu'elles n'iront jamais à l'encontre des efforts de la société centrale, et demandent leur admission en qualité de section ou de groupe au sein de la Société suisse des Géomètres.

La prise en considération de cette requête nécessite une modification des statuts, au sujet de laquelle l'assemblée générale aura à prendre une décision.

7^o Bibliothèque.

En qualité de bibliothécaire fonctionne comme précédemment Monsieur Emile Lattmann, géomètre de section au Bureau du cadastre de la ville de Zurich. La bibliothèque s'est augmentée des publications de l'année 1918, et d'un certain nombre de publications et de livres provenant de feu Monsieur le professeur Stambach. La bibliothèque s'est également enrichie de quelques documents tirés des archives de la Société centrale.

8^o Règlement sur la taxation.

L'assemblée des délégués a adopté le règlement sur la taxation élaboré par une sous-commission du Comité central. Ce règlement a été mis provisoirement en vigueur, jusqu'à solution définitive donnée par la prochaine assemblée générale.

9^o Question des auxiliaires.

Pour faciliter le travail de la sous-commission du Comité central et dans le but de connaître le point de vue des géomètres des différentes régions de la Suisse, les sections et les sociétaires ont été invités à présenter leurs observations et leurs propositions au Comité central. A l'aide des propositions de cinq sections et de quelques sociétaires, la sous-commission a présenté un avant-projet qui a été discuté par le Comité central et qui sera soumis cette année à l'approbation de l'assemblée des délégués.

10^o Prix des mensurations.

Pour la première fois dans notre rapport, nous signalons l'influence que l'admission des représentants de la corporation des géomètres a exercée sur la détermination des prix de mensuration. Les espérances que les géomètres avaient fondées sur cette institution pour obtenir des prix plus élevés et plus équitables, ne se sont réalisées que partiellement. Le mécontentement et les plaintes se concrétisèrent dans les pétitions que les commissions de taxation de la Suisse septentrionale, orientale et centrale, et plus tard l'association des géomètres-praticiens envoyèrent au Bureau fédéral du Registre foncier. Actuellement, les commissions de taxation des sections, d'accord avec le même bureau, procèdent, en ce qui concerne le calcul des prix, à des recherches précises qui devront servir de base aux négociations

futures avec le Bureau fédéral du Registre foncier. Il serait à souhaiter qu'une entente intervint entre les autorités et la corporation des géomètres.

11^o Allocations de renchérissement.

Lors de la fixation des prix de mensuration des travaux taxés pendant l'année 1918, le Bureau fédéral du Registre foncier a admis, par rapport aux prix d'avant-guerre, une allocation de renchérissement variant du 22 au 25 %, sous déduction résultant de la simplification des instructions. Suivant décision du Conseil fédéral, en date du 5 juillet 1918, il a été alloué une allocation de renchérissement allant jusqu'au 20 % pour toutes les mensurations adjugées avant l'année 1918; par contre, il n'a été accordé aucune allocation pour l'année 1917. D'autre part, le renchérissement de la vie ayant encore augmenté dans le cours de l'année, les allocations accordées ne pouvaient pas suffire et les pétitions des géomètres privés, des associations des géomètres-employés et des géomètres-praticiens, appuyées sans réserve par le Comité central, ont provoqué l'arrêté du Conseil fédéral du 10 février 1919, suivant lequel les allocations de renchérissement étaient portées à 40 %, avec rétroactivité au 1^{er} juillet 1918, mais sous condition que le personnel bénéficierait, également à partir du 1^{er} juillet 1918, d'une indemnité de renchérissement correspondante. Quoique cette décision n'ait pas satisfait tous les géomètres, il faut cependant reconnaître la bonne volonté des autorités fédérales.

12^o Instruction sur les mensurations.

Neuf sections ont fait usage de l'invitation du Bureau fédéral du Registre foncier, à présenter leurs observations au projet de revision. Les travaux importants que certaines sections ont présentés à cette occasion, sont une preuve de l'intérêt que la question de cette revision a suscité dans la corporation des géomètres. Le Comité central a, sans aucun commentaire, transmis au Bureau fédéral du Registre foncier les observations présentées par les sections et s'est borné à ne prendre position que dans quelques questions importantes. Sur la base de ces observations et de celles présentées par d'autres personnes et autorités compétentes, le Bureau fédéral du Régistre foncier a établi un nouveau projet en date du 7 février 1919. Ce projet définitif

a de nouveau été porté à la connaissance des sections, avec invitation à présenter les observations jusqu'au 15 mars 1919. Ce nouveau projet tient compte d'une série de vœux et de propositions émanant de la corporation des géomètres.

13^e Finances.

Afin de mettre un terme à la période des déficits et en vue de couvrir l'augmentation des dépenses résultant de la transformation du journal, la perception d'une cotisation extraordinaire de 5 fr. par sociétaire a été jugée nécessaire.

Nous constatons avec satisfaction que les cotisations ordinaires et extraordinaires sont rentrées avec facilité. Le compte-rendu financier accuse aux recettes fr. 6590.06 et aux dépenses fr. 5751.91, ce qui laisse un solde en caisse de fr. 838.15. Bien que, sur la proposition du Bureau fédéral du Registre foncier, soit inscrite au budget fédéral une somme de 800 fr. comme subvention à notre journal, l'augmentation des dépenses de cette année, aussi bien pour le journal que pour les autres rubriques, est telle qu'on ne pourra pas éviter une élévation de la cotisation annuelle.

L'Isle et Seebach, le 29 mars 1919.

Au nom du Comité central
de la Société suisse des Géomètres,
Le président: *J. Mermoud.*
Le secrétaire: *Th. Baumgartner.*

Extrait du rapport financier pour 1918.

I^e Recettes.

1 ^o En caisse, selon comptes de l'année précédente	fr. 359.35
2 ^o Cotisations des sociétaires pour 1918	6129.21
3 ^o Finances d'admissions en 1918	71.30
4 ^o Recettes diverses et intérêt du capital	30.20
Total des recettes	<u>fr. 6590.06</u>

II^e Dépenses.

1 ^o Indemnité au bureau du Comité central	fr. 300. —
2 ^o Indemnités de séance au Comité central et aux délégations	1632.33
Transport	fr. 1932.33

	Transport	fr. 1932. 33
3 ⁰ Question de la taxation, y compris imprimés	„	567. 20
4 ⁰ Journal (diverses dépenses concernent l'année 1919):		
a) Rédacteur et collaborateurs permanents	fr. 1464. 95	
b) Honoraires aux collaborateurs occasionnels	„ 182. —	
c) Indemnité à l'imprimerie	„ 600. —	
d) Clichés et plus-values pour surcroît de publications	„ 369. 15	
e) Ports et frais divers, traductions, etc.	<u>„ 10. 40</u>	fr. 2626. 50
5 ⁰ Frais de bureau, imprimés, ports et divers	„	401. 25
6 ⁰ Abonnements à diverses publications, etc.	„	102. 13
7 ⁰ Subventions aux sections, couronnes mortuaires, etc. .	„	92. 50
8 ⁰ Indemnité au bibliothécaire	„	30. —
	Total des dépenses	fr. 5751. 91

Les recettes comportent . . .	fr. 6590.06
Les dépenses comportent . . .	„ 5751.91
Excédent des recettes pour 1918	fr. 838.15

Justification: Compte de chèque n° IX/378 . . fr. 288.65
 Dépôt à la banque " 549.50
 Total fr. 838.15

III^o Bilan.

Actif:	Inventaire suivant police n° 191,325 à la Cie „Helvetica“, St-Gall	fr. 487. —
	Diminution pour 1918 20 %	
	soit	<u>97. 40</u>
		Situation actuelle
	Reste dû pour 1918	fr. 389. 60
	Solde en caisse au 31 décembre	80. —
		838. 15
	Total de l'actif	fr. 1307. 75

Passif: Reste à payer	"	362.90
Fortune nette au 31 décembre 1918	fr.	944.85
Fortune nette au 31 décembre 1917	"	896.35
Augmentation de la fortune nette en 1918	fr.	48.50

Goßau, mars 1919.

Le trésorier: *J. Allenspach.*

Budget pour 1919.

I^{er} Recettes.

1 ^{er} Cotisation annuelle pour 1919 410 sociétaires à fr. 12. —	fr. 4920. —
2 ^o Finances d'admissions pour 1919	„ 100. —
3 ^o Subvention fédérale à la „Revue technique suisse des mensurations et améliorations fon- cières“	„ 800. —
4 ^o Intérêt du capital et divers	„ 30. —
	Total des recettes <u>fr. 5850. —</u>

II^o Dépenses.

1 ^o Indemnités au Bureau du Comité central, au tra- ducteur et au bibliothécaire	fr. 450. —
2 ^o Indemnités de séances au Comité central et aux délégations	„ 1600. —
3 ^o Question de la taxation	„ 300. —
4 ^o Journal :	
a) Rédacteur et collaborateurs per- manents	fr. 2200. —
b) Honoraires pour collaborateurs occasionnels	„ 300. —
c) Indemnité à l'imprimerie	„ 1200. —
d) Clichés et plus-valu pour aug- mentation de publications	„ 500. —
e) Port et frais divers	„ 100. — „ 4300. —
5 ^o Frais de bureau, imprimés, port et divers	„ 400. —
6 ^o Abonnements et diverses publications	„ 150. —
7 ^o Subvention aux sections	„ 200. —
	Total des dépenses <u>fr. 7400. —</u>
	Total des recettes <u>„ 5850. —</u>
	Déficit présumé pour 1919 <u>fr. 1550. —</u>

Pour couvrir le déficit:

Cotisation extraordinaire pour 1919 de 410 sociétaires à fr. 4. —	fr. 1640. —
--	-------------

Goßau, mars 1919.

Le trésorier: *J. Allenspach.*